

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 30 septembre 2019**

**Membres en exercice** : 36

**Membres ayant pris part à la délibération (28)** : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération** : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely

**Date de convocation** : 19 septembre 2019

**Secrétaire de séance** : Michel Garcia

**Objet : Accueil des enfants les week-ends – saison hivernale 2019 -2020**

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président ouvre le débat.

Les discussions font état :

- de l'importance de maintenir pour cette saison hivernale l'ouverture de la structure permettant l'accueil des enfants au moins des habitants travaillant les week-ends
- de l'importance de maintenir ce service le temps de la discussion de la future organisation pour les années à venir
- que la structure soit ouverte pour à minima le nombre d'enfants dont les parents travaillent le week-end et à maxima selon la réglementation en lien avec le nombre d'agent minimum à avoir (optimisation des coûts du service).

Le Président propose que les enfants des habitants travaillant le week-end puissent être accueillis au nouveau pôle enfance Capcir Garrotxes. Et que les places restantes disponibles soient ouvertes à d'autres enfants. Pour des raisons d'organisation, tous les parents devront obligatoirement réserver à l'avance.

Avant le vote, et après des explications techniques, le Président explique que deux scénarios sont à l'étude (selon réglementation) :

1. ouverture de la crèche pour accueillir les tout petits et ouverture de l'ALSH pour accueillir les plus grands
2. ouverture de l'ASLH dont une partie accueillerait les tout petits et une autre partie les plus grands

Il est expliqué que la possibilité du scénario n°2 dépendra de l'accord du médecin de la PMI suite à sa visite prévue le 10 octobre.

Le Président propose que si le scénario 2 est possible, c'est celui qui sera mis en place afin de réduire le coût (deux fois moins de personnel jusqu'à un seul bâtiment au lieu de deux)

**OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- D'ACCUEILLIR LES ENFANTS TEL QUE DEFINI CI-DESSUS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 30 septembre 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président



Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 02-10-2019  
**NOTIFICATION FAST**